# République Française

## Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231003-95-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

### N° 95/23

#### Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 26 septembre
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre

### Objet de la délibération :

SPANC : Lancement du marché de prestation

Nombre de membres	
- En exercice :	97
<ul> <li>Présents titulaires</li> </ul>	65
- Absent(e)s:	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour:	78
- Contre:	0
- Abstention:	1

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

## SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois octobre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Salle Culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Angèle LIME, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Pascal GOSSE à Sarah VIONNET, Isabelle GUILLAME à

**Procuration** Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille

PICARD à Nathalie LAURENT

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier

Suppléé(e)s

LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien

DEFRASNE, Lydie SAGE par Martial PAULY

Joël BOLE, Elisabeth JACQUES, Vincent MARGUET, Romuald

MAUGAIN, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY

Christine BREUILLOT, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Marye FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie

Absent(e)s

LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO,

Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu le contexte de sous-effectif du service SPANC,

Vu la situation budgétaire du service en difficulté en raison du turn-over des agents, Vu le fonctionnement actuel efficace et la bonne coordination avec le prestataire qui réalise les contrôles depuis début juillet,

Vu l'avis favorable de la commission SPANC du 19/09/2023,

Il est proposé de lancer un marché public en procédure adaptée pour le recrutement d'un prestataire qui réalisera l'ensemble des contrôles du service selon les conditions suivantes :

- Durée du marché : 2 ans renouvelable une fois 1 an
- 500 contrôles à réaliser par an
- Montant estimé à 70 000 € par an, compensé par la facturation des contrôles SPANC selon le tarif en vigueur pour l'année

Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise, à la majorité et 1 abstention (Pierre MAIRE), le Président à lancer la consultation pour un démarrage du marché souhaité au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait et délibéré en séance, le 03.10.2023

Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

Président